



#### PAS DE PITIÉ POUR LES JEUNES

Dans notre précédent numéro, nous évoquions les conséquences des hausses des prélèvements pour les retraités-es. Cet article a entraîné une réaction d'un lecteur s'étonnant de ce focus et relevant à juste titre que la demi part pour les veufs et divorcés-es était une « niche fiscale ». Il est vrai que dans notre exemple, « Marie » tout en voyant son niveau de vie fortement abaissé, ne relevait pas des 10 % de retraités-es sous le seuil de pauvreté (mais s'en rapprochant à grand pas). Tout aussi justement, notre lecteur attentif nous a fait remarquer que la situation des jeunes salarié-es et/ou précaires était bien souvent plus difficile : salaires faibles, prix des loyers exorbitants, frais de déplacement, ... Évidemment, nous n'avions pas l'intention d'opposer jeunes et vieux, actifs et retraités et nous sommes contre le nivellement par le bas. Il s'agissait de démontrer qu'au cas particulier, loin des discours ronflant sur la « silver économie », les retraités-es voient leur niveau de vie diminué. Pour la CGT, l'enjeu est bien de faire converger les sujets, car l'austérité, la crise touche tout le monde ! **Avec la difficulté particulière d'être présent aux côtés des salarié-es fragilisés-es de par leur statut, auprès des jeunes justement et auprès de cette catégorie de précaires difficilement atteignable hormis par les réseaux familiaux ou connaissances.**

#### LOI MACRON, RIEN N'EST ENCORE JOUE

Pour faire passer en première lecture les 106 articles, 200 sous-chapitres et les 19 ordonnances du projet le gouvernement a été contraint au coup de force et à user du 49-3. Mais le projet n'est pas passé pour autant. Les 106 articles toxiques du projet arrivent au Sénat du 12 au 27 avril. Ensuite, il y aura une commission mixte paritaire. Puis, ce sera le retour à l'Assemblée – en mai –, où il n'existe toujours pas de majorité pour le voter. Il reste donc 60 jours pour le battre. Cela dépendra en grande partie de la force de la mobilisation nationale intersyndicale du 9 avril. Mais pour gagner, il faut expliquer ! Des millions de Français croient encore que c'est une loi sur le travail du dimanche... Qui sait qu'il y a une destruction supplémentaire de la protection des salariés face aux licenciements ? Et que les recours devant les tribunaux seront sans effet ! **Qui sait que la modification de l'article 2064 du Code civil permet que des contrats de travail deviennent des contrats civils ordinaires et ne relèvent plus du Code du travail, ni des prud'hommes ?** Que le travail de nuit est aggravé ? À qui a-t-il été expliqué que le droit pénal du travail serait remplacé par une négociation en « plaider coupable » avec les DIRECCTE, sans que les patrons aient à craindre les juges correctionnels ? Qui sait que nos hôpitaux publics pourront investir dans des hôpitaux privés à l'étranger ? Qu'il y a un programme de 8 à 10 milliards de privatisations ? Que la protection du travail des enfants de 14 à 18 ans sera affaiblie ? Qui sait que le

statut des handicapés au travail va régresser ? Que des femmes pauvres et précaires seront obligées de travailler 52 dimanches par an pour vendre des gadgets dans les gares et sans majoration de salaire ? **Alors, le 09 avril, salarié-es du public et du privé, battons-nous !**

#### ENCORE UNE TRESORERIE DANS LA TOURMENTE

Les agent-es de la trésorerie de Derval s'alarment, car malgré deux emplois en moins (officiellement, il n'y a qu'un emploi vacant grâce au tour de magie SAGERFIP), ils viennent d'apprendre qu'ils devront partager un équipier de renfort avec la trésorerie de Chateaubriant elle aussi en grande difficulté ! **Force est de constater que face à la pénurie d'emploi, l'équipe de renfort ne peut être au four et au moulin !** Partout, les services craquent ! Comment la direction compte réagir face à cette situation ? Nous osons espérer qu'elle ne nous proposera pas des fusions de trésorerie comme « remède » !

#### QUI A PEUR DU TIERS PAYANT ?

Depuis 2 mois, des syndicats de médecins libéraux appellent à la grève contre le tiers payant généralisé et à la « guérilla administrative » contre la Sécurité sociale.

La CGT entend le malaise exprimé et la volonté de travailler autrement des médecins généralistes, et plus largement de l'ensemble des professionnels de santé. La CGT n'a de cesse de proposer une autre organisation du système de santé avec une redéfinition du rôle et de la place de la médecine libérale, des soins de ville et de l'hôpital public.

Le projet de loi Santé met tout le monde en colère avec des motifs différents et tourne le dos à une véritable stratégie nationale de santé qui aurait pu jeter les bases d'un parcours coordonné avec une prise en compte des besoins des populations. Mais les excès de langage de la frange la plus réactionnaire des médecins qui, sous prétexte de conserver leurs privilèges de gestion directe des honoraires pour s'opposer au tiers payant généralisé, sont inadmissibles.

**De quoi ont-ils peur ?** En effet les conséquences du tiers payant généralisé rendront plus visibles les dépassements d'honoraires pour les patients : 10 % des médecins généralistes et plus de 40 % des spécialistes les pratiquent.

**Aussi, la CGT condamne ce mouvement dans sa forme et invite les médecins à la raison.**

Le tiers payant généralisé est une avancée sociale évidente pour répondre aux besoins des patients et lutter contre les inégalités sociales et d'accès aux soins. Notre société ne peut refuser pour le bien de toutes et tous le tiers payant généralisé pour plus de justice sociale.

